

Internet écl@ire

@@@ France / Belgique @@@

@1. Médecine et rayonnements ionisants : fiche d'aide à l'analyse des risques en curiethérapie à débit pulsé (INRS – Institut national de recherche et de sécurité)

[http://www.dmt-prevention.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/DMT_TC%20126/\\$File/Visu.html](http://www.dmt-prevention.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/DMT_TC%20126/$File/Visu.html)

@2. Médecine et rayonnements ionisants : fiche d'aide à l'analyse des risques en radiologie dentaire endobuccale et textes applicables (INRS)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/DMT_TC%20123/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/DMT_TC%20123/$File/Visu.html)

@3. Un accord a été trouvé avec les associations professionnelles de médecine dentaire pour une meilleure protection des dentistes contre les rayons X (AFCN – Agence fédérale de contrôle nucléaire)

<http://www.fanc.fgov.be/fr/news/un-accord-a-ete-trouve-avec-les-associations-professionnelles-de-medecine-dentaire-pour-une-meilleure-protection-des-dentistes-contre-les-rayons-x/228.aspx>

@@@ ASN @@@

@4. L'ASN et l'InVS se mobilisent pour améliorer la surveillance des expositions de la population aux rayonnements ionisants et des risques sanitaires associés

<http://www.asn.fr/lasn-et-linvs-se-mobilisent-pour-ameliorer-la-surveillance-des-expositions-de-la-population-aux-rayo>

@5. Anciens sites miniers d'uranium : le président de l'ASN cosigne avec le ministre d'État chargé de l'Écologie une circulaire aux préfets relative à la gestion des anciennes mines d'uranium

<http://www.asn.fr/anciens-sites-miniers-duranium-le-president-de-lasn-cosigne-avec-le-ministre-detat-charge-de-lecologie>

@@@ Autres liens marquants @@@

@6. Portail des agences sanitaires françaises (Direction générale de la santé)

Piloté par la Direction générale de la santé et créé depuis 2005, le portail [sante.fr](http://www.sante.fr) a été récemment actualisé intégrant de nouveaux partenaires. Ce portail ayant pour but de favoriser l'accès à l'information de santé publique des sites des diverses institutions. En quelques clics, consultez les actualités, les communiqués de presse et abonnez-vous aux lettres d'information de chaque site.

<http://www.sante.fr/>

@7. Avis de l'IRSN sur quatre études présentées dans le cadre du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) (IRSN – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)

À la demande de l'ASN, l'Institut a évalué quatre études réalisées dans le cadre du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) ; ces études concernent l'impact à long terme des sites de stockage de résidus miniers d'uranium (étude d'AREVA), l'entreposage des déchets tritiés sans filière (étude du CEA), la gestion des sources radioactives scellées usagées ainsi que la possibilité de stocker d'autres types de déchets de faible activité et à vie longue avec les déchets de graphite et radifères (étude de l'ANDRA) et la valorisation des matières radioactives sans emploi actuel (étude conjointe EDF-AREVA-ANDRA et étude de la société RHODIA).

■ <http://www.irsn.fr/FR/expertise/avis/Pages/avis.aspx>

@8. Rapport d'évaluation n°3 de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (La documentation française)

Au cours de l'année 2008-2009, conformément au rôle que lui a confié la loi, la commission a évalué les études et recherches (E&R) sur la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs, les modalités de leur entreposage et de leur éventuel stockage, et les possibilités de mise en œuvre d'une stratégie industrielle de séparation-transmutation permettant le multirecyclage des actinides.

■ <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000297/0000.pdf>

Voir aussi : l'audition de la Commission nationale d'évaluation des recherches sur la gestion des déchets radioactifs (Senat).

■ http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=a/bulletin/20090629/office.html&idtable=/bulletin/20090629/office.html&rch=gs&_c=radioacti*&al=true#toc3

@@@ Europe @@@

@9. Mesures de sécurisation de la mine d'Asse II pour protéger l'environnement contre la radioactivité (ADIT – Agence pour la diffusion de l'information technologique)

Creusée dans l'un des dômes de sel qui truffent le sous-sol de Basse-Saxe (Allemagne), la mine d'Asse II a servi de centre de stockage de déchets à faible et moyenne activité entre 1967 et 1978. Elle est désormais considérée comme un site de stockage définitif de déchets sous la responsabilité du Bundesamt für Strahlenschutz (BFS). Cependant, de nombreuses infiltrations d'eau ont été détectées, remettant pas en cause la sécurité pour le personnel et pour l'environnement.

Pour en savoir plus :

■ <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/59881.htm>

@@@ Grandes agences @@@

@10. Publication du volume II du rapport UNSCEAR 2006 sur les effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR)

Le Comité scientifique des Nations-Unies a publié cet été le volume II du rapport UNSCEAR 2006 sur les effets des rayonnements ionisants. Il fait suite au volume I rendu public en 2008.

Pour consulter le volume II :

■ http://www.unscear.org/unscear/en/publications/2006_2.html

Le volume I :

■ http://www.unscear.org/unscear/en/publications/2006_1.html

@11. ICRP report 2006-2008 (ICRP – International Commission on Radiological Protection)

■ http://www.icrp.org/docs/ICRP_Report_2006-2008.pdf

@12. New Diagnostic Imaging Devices at the NIH Clinical Center to Automatically Record Radiation Exposure (NIH – National Institutes of Health)

■ <http://www.nih.gov/news/health/aug2009/cc-17.htm>

@13. Tritium dans l'eau potable (CCSN – Commission canadienne de sûreté nucléaire)

■ http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/mediacentre/updates/tritium_drinking_water_aug_2009.cfm

@@@ Divers @@@

@14. Consultation libre des normes d'application obligatoire (AFNOR – Agence française de normalisation)

Suite à la publication du Décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation au JORF du 17 juin 2009, les normes d'application obligatoire sont dorénavant accessibles gratuitement sur le site de l'AFNOR. En règle générale, une norme n'est pas d'application obligatoire. À titre exceptionnel, elle peut toutefois être rendue d'application obligatoire lorsque les pouvoirs publics l'ont expressément prévu dans un texte.

À noter : Avant la consultation d'une norme, il vous faudra installer un plug-in d'Adobe Reader : FileOpen, pour être en mesure de la visualiser.

Pour en savoir plus sur la liste des normes d'application obligatoire accessible librement :

■ <http://www.boutique.afnor.org/NEL7ListeResultat.aspx?TYPE=OBG>

S. Figueiredo,
IRSN